

MOBILISATION PARLEMENTAIRE :

L'ALGÉRIE EN PREMIÈRE LIGNE POUR LA CAUSE PALESTINIENNE

Page 2

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION :

5 MORTS ET 246 BLESSÉS EN 24 HEURES

Page 4

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 5120 | Lundi 14 octobre 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

MÉTÉO :

VAGUE DE CHALEUR RECORD DANS CES WILAYAS

Page 16

MARQUÉE PAR LE TIR DE 21 COUPS DE CANON EN SIGNE DE BIENVENUE POUR L'INVITÉE

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE ACCUEILLE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE L'INDE

Page 3



REDHA LAIB :

« LA SNTF S'ATTÈLE À REMETTRE LE TRAIN SUR DE BONNS RAILS »

Page 5



PAS DE NOUVEAUX IMPÔTS CETTE ANNÉE

LE POUVOIR D'ACHAT CONFORTÉ

Page 5

MOBILISATION PARLEMENTAIRE :

L'Algérie en première ligne pour la cause palestinienne et la coopération interparlementaire

Lors de la 149^e session de l'Union interparlementaire (UIP) qui s'est tenue à Genève, l'Algérie a affirmé son engagement envers la solidarité arabe et la défense des droits du peuple palestinien.

PAR MOUNIR HAMROUCHE

Le président de l'Union interparlementaire arabe (UIPA) et de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Brahim Boughali, a ouvert la réunion de coordination du Groupe parlementaire arabe dans un contexte particulièrement sensible marqué par les tensions croissantes au Moyen-Orient. Ce rassemblement a constitué une plateforme cruciale pour discuter des stratégies à adopter face à l'agression sioniste et des mesures à mettre en œuvre pour soutenir la Palestine. Dans son discours, M. Boughali a souligné que les circonstances actuelles imposées par l'entité sioniste sont sans précédent et nécessitent une réponse unie de la part des pays arabes. Il a insisté sur le fait que les parlementaires ont la responsabilité non seulement de légiférer, mais aussi de défendre la dignité humaine et de lutter pour la justice. «*Le devoir nous impose d'être pleinement disposés à faire face à tous les défis que notre nation doit surmonter*», a-t-il déclaré, appelant à une solidarité accrue et à



l'activation des réseaux diplomatiques pour porter la voix des peuples opprimés sur les scènes internationale et parlementaire.

M. Boughali a proposé que le Groupe arabe soumette une clause d'urgence à l'UIP, un geste symbolique qui illustrerait l'éveil de la conscience humaine face à l'injustice. Il a également exhorté la communauté internationale à adopter des positions fermes et à imposer des mesures juridiques dissuasives contre les violations des droits humains commises en Palestine et au Liban. Loin de se limiter aux discussions théoriques, ces propositions visent à engager une action concrète pour répondre aux défis auxquels la région est confrontée.

En marge de cette session, M. Boughali a également eu des échanges fructueux avec Rolando Patricio, président du Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes (Parlatino). Ces discussions ont permis de mettre en avant le nouveau statut de l'APN en tant que membre observateur au sein du Parlatino et d'explorer les possibilités de coopération entre les deux instances. M. Patricio a souligné que la présidence algérienne de l'UIPA constitue une occasion précieuse pour renforcer les liens parlementaires entre le monde arabe et latino-américain.

Les deux responsables ont convenu de l'importance de favoriser les échanges d'expériences en matière législative,

afin de renforcer la coopération sur des questions d'intérêt commun telles que les droits humains, le développement durable et la lutte contre le changement climatique. En collaborant sur ces enjeux, l'Algérie et les pays du Parlatino peuvent créer un espace d'échange qui bénéficie à leurs populations respectives.

Parallèlement à ces échanges, le vice-président de l'APN, M. Monder Bouden, a dirigé une réunion du Groupe géopolitique africain. Cette rencontre avait pour but d'unifier les positions des parlements africains sur des questions cruciales pour le continent. M. Bouden a rappelé que l'Afrique est confrontée à de nombreux défis, notamment la pauvreté, l'instabilité politique et les crises humanitaires, et a appelé à une action collective renforcée au sein de l'UIP.

Il a également souligné que l'Afrique doit faire entendre sa voix dans les instances internationales pour faire face à ces problèmes. En unissant leurs efforts, les parlementaires africains peuvent avoir un impact significatif sur la scène mondiale, en portant des solutions adaptées aux réalités du continent.

La délégation algérienne a également participé à la réunion du Groupe islamique de l'UIP, qui a abordé la nécessité de renforcer le soutien à la cause palestinienne. La membre du Conseil de la nation, Faouzia Benbadis, a assisté à un Forum des

femmes parlementaires, où les participantes ont discuté des violations des droits de l'homme envers les femmes, en particulier dans les zones de conflit. Ce forum a été l'occasion d'examiner les moyens d'améliorer la législation pour protéger les droits des femmes et lutter contre la violence de genre.

Les discussions ont mis en lumière l'importance d'intégrer une perspective de genre dans les actions parlementaires, afin de garantir que les voix des femmes soient entendues et prises en compte dans les décisions politiques. La lutte pour les droits des femmes ne doit pas être dissociée de la lutte pour la justice sociale et les droits humains en général.

Les travaux à Genève illustrent l'engagement indéfectible des parlementaires algériens à promouvoir une coopération interparlementaire efficace, à défendre les droits de l'Homme et à soutenir la cause palestinienne. À travers des discussions constructives et des initiatives concrètes, l'Algérie aspire à devenir un acteur clé dans la promotion de la paix et de la justice sur la scène internationale.

En mettant en avant la solidarité entre les nations et en favorisant les échanges d'expériences, l'Algérie se positionne comme un modèle à suivre pour d'autres pays. L'avenir de la coopération interparlementaire semble prometteur, et les engagements pris lors de cette session à Genève sont un pas décisif vers un monde plus juste, où les droits de tous les peuples sont respectés et protégés.

Avec cette dynamique, l'Algérie réaffirme son rôle de leader dans la lutte pour les droits humains et la paix, tout en ouvrant la voie à une coopération accrue entre les pays du monde arabe, d'Amérique latine et d'Afrique. Les parlementaires algériens continueront d'œuvrer pour faire entendre leur voix et celle des opprimés, unissant leurs forces pour un avenir meilleur.

M.H.

COUR CONSTITUTIONNELLE:

Tirage au sort pour le renouvellement de la moitié de ses membres

La Cour constitutionnelle a procédé, dimanche au niveau de son siège, au tirage sort pour le renouvellement de la moitié de ses membres, a indiqué un communiqué de la même instance.

«*En vertu de la Constitution, notamment les articles 186 et 188, et conformément au règlement intérieur de la Cour constitutionnelle du 10 Safar 1444 correspondant au 6 septembre 2022, notamment les articles 10 au 17, le tirage au sort du renouvellement de la moitié des membres de la Cour Constitutionnelle, a été organisé dimanche, 13 octobre 2024, au siège de la Cour constitutionnelle*», précise la même source. «*L'opération s'est déroulée en plénière sous la présidence du président de la Cour constitutionnelle, Omar Belhadj, en présence des membres de la Cour*», conclut le communiqué.

R.N.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE :

Informations importantes sur le concours national pour le métier de traducteur

Le ministère de la Justice a annoncé, dimanche, des détails cruciaux concernant le concours national pour le recrutement de traducteurs assermentés. Les candidats intéressés devront régler des frais de participation s'élevant à 5000 DA, à verser sur le compte ouvert auprès de la trésorerie de la wilaya, au nom de l'agent comptable de l'université d'Alger 2.

Dans un précédent communiqué daté

du 25 septembre 2024, le ministère avait publié les résultats finaux du concours de juin 2024, tout en rappelant la tenue d'une seconde session prévue pour le 9 novembre 2024 à l'Institut de traduction de Bouzaréah, relevant de l'université d'Alger 2.

Cette deuxième session du concours est ouverte à 225 postes. Les inscriptions préliminaires seront accessibles sur la plateforme électronique du 6 au

12 octobre 2024, tandis que les dépôts de dossiers au niveau des instances judiciaires auront lieu du 13 au 20 octobre 2024.

Les candidats doivent donc s'assurer de respecter ces délais et de préparer leurs dossiers en conséquence pour avoir une chance de participer à ce concours et accéder à la profession de traducteur officiel.

R.N.

MARQUÉE PAR LE TIR DE 21 COUPS DE CANON EN SIGNE DE BIENVENUE POUR L'INVITÉE AVANT L'ÉCOUTE DES HYMNES NATIONAUX :

Le président Tebboune accueille la présidente de la République de l'Inde

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a accueilli la présidente de la République de l'Inde, Mme Droupadi Murmu, qui a entamé, dimanche après-midi, une visite d'Etat de quatre jours en Algérie.

PAR MOUNIR HAMROUCHE

La cérémonie d'accueil s'est déroulée à l'aéroport international Houari-Boumediene d'Alger en présence de hauts responsables de l'Etat et des membres du gouvernement.

Le président de la République et la présidente de la République de l'Inde ont écouté les hymnes nationaux des deux pays avant de passer en revue des détachements des différentes forces de l'Armée nationale populaire (ANP) qui leur ont rendu les honneurs, au même moment où 21 coups de canon retentissaient en l'honneur de l'hôte de l'Algérie.

Algérie-Inde: des relations d'amitié historiques solides et des perspectives prometteuses pour une coopération économique étroite

L'Algérie et l'Inde entretiennent des relations d'amitié historiques solides, qui servent de base pour hisser le niveau de la coopération bilatérale vers des perspectives plus vastes, en insufflant une nouvelle dynamique propice à un partenariat économique prometteur entre les deux pays.

Ainsi, la visite d'Etat entamée, dimanche à Alger, par la présidente de la République de l'Inde, Mme Droupadi Murmu, revêt une importance capitale et s'inscrit dans la dynamique historique qui a contribué à la consolidation des relations et à la convergence des vues entre les deux pays sur plusieurs questions régionales et internationales d'intérêt commun, avec une volonté commune de relancer la dynamique de la coopération économique.

L'importance de cette visite se manifeste également par son caractère inédit: c'est la première fois depuis des années qu'un haut responsable indien se rend en Algérie, la dernière



visite étant celle de l'ancien vice-président indien, Mohammad Hamid Ansari, en 2016, suivie de celle du ministre d'Etat indien aux Affaires étrangères, Shri Muraleedharan en 2021. Les relations diplomatiques entre les deux pays ont été établies en juillet 1962, ancrées dans une histoire commune de lutte contre le colonialisme. Les deux pays sont également membres fondateurs du Mouvement des non-alignés (MNA). Depuis lors, les relations entre l'Algérie et l'Inde se sont développées dans différents domaines avec le renforcement des mécanismes de dialogue et de concertation, notamment après l'installation, en 2020, du groupe parlementaire d'amitié entre les deux pays.

Les deux pays partagent des points de vue convergents sur de nombreuses questions internationales, telles que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, ainsi que leur travail commun pour la sécurité et la stabilité dans le monde.

L'Inde attache une grande importance à l'approfondissement de la coopération avec l'Algérie, dans le cadre d'une vision renouvelée portée par Mme Droupadi Murmu, élue présidente en 2022. Cette approche rejoint celle de l'Algérie nouvelle, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui œuvre à diversifier le partenariat stratégique à travers le monde. Dans un message de félicita-

tions adressé récemment au président de la République, à l'occasion de sa réélection pour un second mandat, le Premier ministre indien, M. Narendra Modi avait souligné «la solidité des relations d'amitié traditionnelles entre l'Inde et l'Algérie, fondées sur la confiance mutuelle, la volonté sincère et l'échange de vues sur des questions régionales et internationales». Le Premier ministre indien avait également assuré que l'Inde «attache une grande importance à l'élargissement et à l'approfondissement de la coopération avec l'Algérie, au mieux des intérêts communs des deux peuples». La nouvelle ambassadrice de la République de l'Inde, Mme Swati Vijay Kulkarni a souligné, il y a quelques jours, à l'issue de la remise de ses lettres de créances au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, «la volonté de son pays de travailler en étroite collaboration avec l'Algérie dans divers domaines».

Depuis quelque temps, les deux pays avaient convenu «de la nécessité du renforcement de l'arsenal juridique régissant la coopération bilatérale à travers notamment, l'engagement de discussions devant permettre la conclusion d'accords sur la non-double imposition, la coopération douanière et la promotion et la protection des investissements de part et d'autre, tout en intensifiant les rencontres entre les opérateurs

économiques des deux pays». Le volume des échanges commerciaux entre les deux pays reste en deçà du niveau des relations politiques excellentes, se situant autour de 2 milliards USD ces dernières années, malgré le potentiel immense qu'offre le climat d'affaires et les indicateurs économiques positifs des deux pays ces dernières années.

Les principaux domaines de coopération entre les deux pays incluent les infrastructures, les industries lourdes, les industries mécaniques, les hydrocarbures, l'électricité, les mines et les chemins de fer, ainsi que les industries pharmaceutiques, le textile, l'agriculture, la pétrochimie, la production des engrais, la transformation du phosphate et du fer, sans oublier le dessalement d'eau de mer et les TIC. Les deux pays aspirent dans une vision prospective prometteuse, à atteindre des taux de croissance significatifs au cours du prochain quinquennat. L'Algérie, de son côté, ambitionne de renforcer son économie en se hissant au sommet de la pyramide des économies africaines, à travers la réalisation d'un PIB avoisinant les 400 milliards USD d'ici 2027.

Pour sa part, l'Inde vise à devenir la 3e plus grande économie mondiale d'ici 2027, tout en maintenant un taux de croissance de 7% pour la troisième année consécutive.

M.H

ACCIDENTS
DE LA CIRCULATION :

**5 morts
et 246 blessés
en 24 heures**

Cinq (05) personnes sont décédées et 246 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus ces dernières 24 heures à travers plusieurs wilayas, indique dimanche un communiqué à la Protection civile.

En outre, les secours de la Protection civile de la wilaya de Laghouat ont prodigué des soins de première urgence à 5 personnes incommodées par le monoxyde de carbone (CO), émanant du chauffe-bain de leur habitation, dans la commune et daïra de Gueltat Sidi Saâd.

Par ailleurs, le dispositif de lutte contre les incendies de forêts et de récoltes a permis l'extinction de 32 incendies à travers plusieurs wilayas.

MÉDIA :

**Décès
de l'ancien
journaliste
de l'APS Larbi
Oussedik**

L'ancien journaliste de l'agence Algérie Presse Service (APS) Larbi Oussedik, est décédé dimanche à l'âge de 88 ans, a-t-on appris auprès de ses proches.

Le défunt avait débuté sa carrière professionnelle en tant que journaliste à l'APS en 1965. Il était connu pour son professionnalisme, sa compétence et ses hautes qualités morales, ce qui lui a valu de gravir les échelons de la responsabilité et d'assumer plusieurs postes dont celui de rédacteur en chef du service politique et de directeur de la coopération.

Il a été également correspondant de l'APS à Paris et Moscou.

Le regretté Larbi Oussedik sera inhumé au cimetière d'El Alia (Alger).

En cette douloureuse circonstance, le Directeur général de l'APS, M. Samir Gaid, présente ses sincères condoléances à la famille du défunt, implorant Dieu le Tout puissant de lui accorder Sa sainte miséricorde et de l'accueillir en Son vaste paradis.

R.N.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION :

**Une nouvelle initiative
pour réinsérer les élèves
en difficulté**

Le ministre de l'Éducation nationale, Abdel Hakim Belabed, a affirmé qu'il étudierait toutes les demandes des élèves qui n'ont pas pu poursuivre leur parcours scolaire lors de la deuxième phase.

PAR MOUNIR HAMROUCHE

Le ministre a présidé, samedi, une conférence nationale depuis le siège du ministère à El-Mohammadia, via visioconférence. Cette réunion fait partie d'une série de visioconférences consacrées à suivre le déroulement de la rentrée scolaire. Y ont assisté des cadres de l'administration centrale et des directeurs de l'éducation. L'ordre du jour de la conférence comprenait des orientations concernant la deuxième phase du processus de réinsertion, ainsi qu'une évaluation des préparatifs liés à l'organisation du championnat national des sports scolaires. De plus, il a été question de suivre la prise en charge des préoccupations soulevées au niveau des directions de l'éducation, d'une wilaya à l'autre.

Le ministre a également souligné qu'après la publication des résultats de la première phase d'étude des demandes de réinsertion des élèves qui n'ont pas pu continuer leur parcours, lesquelles ont été réalisées au niveau des établissements scolaires, les



demandes restantes seront traitées par les directions de l'éducation lors de la deuxième phase. Cela sera fait avant de prendre des mesures supplémentaires pour traiter les autres demandes, conformément aux instructions du président de la République lors du Conseil des ministres qui s'est tenu le dimanche 22 septembre 2024.

Concernant les préparatifs liés à l'organisation du championnat national des sports scolaires, qui débutera au début de janvier 2025, le ministre de l'Éducation a écouté un résumé des actions menées par le comité en charge de ce dossier. Il a insisté sur la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le succès de cet événement national, qui vise principalement à découvrir et à

soutenir les talents sportifs.

Dans le cadre de l'évaluation du déroulement de la rentrée scolaire au cours des premières semaines, en particulier en ce qui concerne la prise en charge rapide des diverses situations liées à la scolarisation des élèves qui pourraient apparaître ici et là, le ministre a suivi toutes les situations soulevées de wilaya en wilaya et la manière de les traiter. Il a affirmé qu'il fallait continuer sur cette même lancée et répondre rapidement à toutes les préoccupations qui pourraient être soulevées au niveau des directions. Il a également souligné l'importance de maintenir l'accueil quotidien des citoyens jusqu'au 31 octobre 2024.

M.H.

DEMANDES DE VISA POUR LA FRANCE :

**Le délai de traitement passe à quatre semaines
pour les Algériens**



Le consulat général de France à Annaba et Constantine a annoncé la prolongation des délais de traitement des dossiers de demande de visa Schengen pour les Algériens, passant de deux à quatre semaines.

Le consulat a expliqué que cette prolongation des délais de traitement des demandes de visa pour la France est due à « la demande actuelle », sans fournir plus de détails. Les Algériens souhaitant obtenir un visa pour la France, dans les wilayas relevant de la compétence du consulat, doivent prendre en compte la possibilité que les délais de traitement dépassent également ces nouvelles échéances.

« Compte-tenu de la demande actuelle, les délais d'instruction des demandes de visas sont de l'ordre de

4 semaines, délais qu'il convient de prendre en compte dans l'organisation de vos déplacements en France », lit-on sur la page Facebook du Consulat de France.

Le consulat général d'Annaba et de Constantine couvre 14 wilayas de l'est du pays, à savoir, en plus de ces deux wilayas : Jijel, Skikda, El Tarf, Sétif, Mila, Guelma, Souk Ahras, Oum El-Bouaghi, Batna, Biskra, Khenchela et Tébessa.

La prolongation du délai de traitement à un mois pour les demandeurs algériens s'ajoute aux nombreuses difficultés qu'ils rencontrent déjà dans leurs démarches, notamment pour obtenir un rendez-vous.

R.N.

PAS DE NOUVEAUX IMPÔTS CETTE ANNÉE

Le pouvoir d'achat conforté

De nouvelles mesures ont été prises pour soutenir le pouvoir d'achat des consommateurs. Le projet de loi de Finances 2025 ne prévoit en effet aucune mesure fiscale et au contraire il y aura une baisse d'impôts sur certains produits comme les viandes, œufs et légumineuses qui sont les plus consommés.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Comme cela a été promis, la loi de Finances pour 2025 a mis en relief une exonération de la TVA de certains produits tels que les viandes rouges locales et importés, les œufs, le riz et les légumineuses. Et même le cheptel bovin et ovin emballé sous vide ou en carcasse est touché par cette disposition dont le but

est de permettre un approvisionnement continu en ces denrées. Une mesure qui va soulager les consommateurs pour l'année prochaine sur un segment de consommation important sur des produits de large consommation. De même, cette exonération touche les fruits et légumes consommés localement afin de réduire toute tendance à la flambée des prix et à la spéculation. L'Etat compte cette fois, bien réguler le marché des denrées alimentaires en procédant à la réduction de taxe douanière à 5% sur des biens de consommations importés de sorte que les importateurs ne trouvent pas le prétexte de la hausse des cours internationaux pour gonfler la facture. Sur le marché immobilier une autre disposition va reconforter les ménages. Une baisse de la taxe foncière de 10% est prise pour ceux qui disposent de biens immobiliers fermés et destinés à la location. Ce marché qui subit des hausses continues et parfois sans justificatif sera régleménté par d'autres mesures pour permettre aux locataires de trouver des logements correspondant à

leur niveau de salaires et de vie. Il y a également à ce titre, un abattement consenti de 10% pour les futurs acquéreurs de logements AADL 3 si ces derniers consentent à payer 38% du logement avant l'échéance prévue. De l'avis de spécialistes, ces mesures sont destinées à protéger les citoyens du pouvoir d'achat qui n'a cessé de se détériorer ces dernières années. Le coordinateur de l'Apoce (Association de défense des consommateurs) Tamim Fadi a estimé dans une déclaration publique que « la première ébauche du PLF 2025 nous laisse optimiste quant à la protection du pouvoir d'achat des consommateurs ». Ce dernier souligne que « ces dispositions auront un impact positif sur les prix ». De même que l'élargissement du crédit à la consommation à d'autres besoins comme les soins de santé, l'éducation et l'acquisition de biens de ménages va apporter, à coup sûr, un coup de pied dans la fourmilière au crédit à la consommation qui finançait essentiellement le secteur immobilier.

F.A.

SOCIÉTÉ :

100 000 postes d'emploi dans ces secteurs d'ici 2025

PAR MOUNIR HAMROUCHE

Le gouvernement prévoit, d'ici l'année prochaine, d'ouvrir des dizaines de milliers de postes financiers, après avoir augmenté le budget alloué aux employés de plus de 26 % du total des crédits de paiement, enregistrant ainsi une augmentation de 289,74 milliards de dinars en autorisation de programme. Selon les informations obtenues par «Ennahar Online», le nombre de postes prévus est estimé à 97 030, dont 27 505 postes vacants et 12 486 postes concernant les établissements publics à caractère administratif, avec une allocation de 15,35 milliards de dinars. Concernant la masse salariale pour l'année 2025, elle est estimée à 5 843 milliards de dinars, dont 1 276 milliards de dinars pour

les établissements publics à caractère administratif, représentant 34,79 % du budget de l'État, soit une augmentation de 598 milliards de dinars par rapport à 2024 (5 245 milliards de dinars). D'après les comparaisons établies par les hautes autorités du pays sur les dépenses allouées chaque année au profit des employés, celles-ci ont augmenté, à la fin du premier semestre de cette année, à 2 056,46 milliards de dinars contre 1 691,21 milliards de dinars durant la même période de l'année dernière, représentant une augmentation de 365,25 milliards de dinars (soit 21,6 %), et ces dépenses représentent 29,6 % du total des dépenses budgétaires. Les crédits couvrent principalement la révision des lois de base et des régimes indemnitaires pour les secteurs de l'éducation

nationale, de la santé, des affaires religieuses et de l'enseignement supérieur, avec une augmentation de 484 milliards de dinars. Cette prise en charge inclut également l'impact financier d'une année entière lié à l'ouverture des postes prévus par les autorités publiques en 2024, notamment pour les secteurs de l'éducation, de l'agriculture, de la solidarité, des affaires religieuses et des anciens combattants, ainsi que la levée du gel sur les opérations de promotion des employés au niveau des services centraux et déconcentrés, pour un montant de 5,9 milliards de dinars. De plus, 69 525 postes financiers supplémentaires seront ouverts, dont 3 980 au sein des établissements publics à caractère administratif, 43 393 pour l'éducation et 19 782 pour la santé.

M.H.

REDHA LAIB :

« La SNTF s'attèle à remettre le train sur de bons rails »

« Les pouvoirs publics ont la volonté de faire du rail un levier majeur dans le développement du pays notamment sur les plans économique, social et environnemental », indique le Directeur général adjoint de la Société nationale de transport ferroviaire (SNTF), Redha Laib. En effet, l'intervenant à l'émission «L'invité du jour», de la Chaîne 3, de la Radio algérienne, révèle que « l'Etat a mis à la disposition à tous les intervenants (SNTF et Anesrif, ndlr) des enveloppes très importantes pour pouvoir élever qualitativement et quantitativement le trafic ferroviaire en Algérie, en ce sens que des mégaprojets ont été initiés »,

Plusieurs projets en chantiers

Il s'agit, selon lui, des deux lignes minières, dont l'une dessert la mine de Gara Djebilet (Tindouf) et la mine de Bled El Hadba (Tébessa), rappelle-t-il, indiquant que « les travaux ont été entamés et les acquisitions sont en maturation ». En outre, ajoute l'invité de la Radio algérienne, la SNTF a développé une stratégie à

l'horizon 2040. « Cette stratégie est basée sur des indicateurs quantifiables et vérifiables, basée aussi sur la planification des outils de l'Etat et du schéma directeur du secteur ferroviaire, ainsi que les outils utiles dans cette stratégie de développement, suivant la spécificité de chaque région afin d'aller vers une efficacité et une densité de transport, à la fois, des voyageurs et des marchandises. Sans donner de date de réception, l'orateur dit attendre l'acquisition des deux autres lignes vers le sud : la ligne Touggourt-Hassi Messaoud et El Bayadh-Mechria qui sont deux extensions d'imposition et non un choix ».

Acquisition de nouveaux moyens

Par ailleurs, M. Laib assure que la SNTF est en attente d'acquérir du nouveau matériel destiné notamment pour le transport des voyageurs. Et d'indiquer que « vu l'étendue du pays la SNTF a opté pour le transport de nuit, afin d'assurer le plus de confort possibles aux voyageurs et faciliter à toute la population l'accès à ce moyen de

transport de masse. Cette modernisation est confrontée », toutefois, à la vétusté du réseau qui atteindra bientôt les 6000 kilomètres. A ce propos, le responsable de la SNTF rappelle que l'Algérie dispose d'un réseau vieillissant, car datant de plusieurs décennies, citant comme exemple la rocade nord qui relie Annaba-Tlemcen via les villes côtières.

Remise à niveau de la rocade Nord

« Cette rocade nécessite de grands travaux qui s'étalent sur quatre phases à savoir : de rattrapage, de mise à niveau, de modernisation et une phase d'extension, dont l'aboutissement est d'offrir une rocade nord performante, de meilleures conditions de sécurité et de vitesse aux voyageurs », souligne-t-il. Sur la lenteur des navettes, le responsable insiste que « la responsabilité est partagée », arguant aussi « la vétusté du réseau qui rend la vitesse modérée pour la sécurité des voyageurs. Les actes de malveillance, les passages à niveau illicite, le caillassage des trains qui convergent

AGROALIMENTAIRES :

70 000 milliards pour soutenir le lait, l'huile, le sucre et les céréales

Les hautes autorités du pays ont alloué, dans le cadre de leur politique visant à soutenir le pouvoir d'achat des citoyens, un budget approchant les 70 000 milliards de centimes pour garantir la continuité du maintien des prix des produits de large consommation. Le montant total consacré à ces produits est estimé à 659,96 milliards de dinars, dont 348,96 milliards de dinars pour le soutien aux céréales (Office national des céréales), 100 milliards de dinars pour le lait (Office national du lait), 88 milliards de dinars pour l'eau minérale, 23 milliards de dinars pour l'énergie, et 100 milliards de dinars pour le maintien des prix du sucre et de l'huile. De plus, les transferts alloués aux personnes s'élèvent à 1 755,13 milliards de dinars, soit 30,7 % du total des crédits de transfert. En outre, concernant les dépenses des opérations financières, un montant total de 127,8 milliards de dinars a été prévu pour couvrir la contribution de l'État au financement du projet algéro-qatarien «Biladna» à hauteur de 110 milliards de dinars, destiné à la production de lait dans le sud algérien, ainsi que pour financer la construction de l'hôpital « algéro-qatarien allemand » à Bir Mourad Rais, pour un montant de 12 milliards de dinars.

M.H.

Digitalisation en cours.

Pour assainir la situation de malveillance et contrer le caillassage des trains, l'orateur annonce que la SNTF a opté pour la mise en place de la télésurveillance sur les axes Alger-El Affroun et Alger-Tizi Ouzou. Au vu des perspectives et défis qu'attend la SNTF, la société, et par souci de compétitivité du trafic ferroviaire, la société a lancé plusieurs projets de réforme qui touche à son organisation et sa politique commerciale, liées au projet de numérisation des différentes structures de la SNTF, à l'image de l'achat de ligne des billets pour les grandes lignes ainsi que la mise en place de distributeurs de billets automatiques.

R.N.

MIDI

ÉCONOMIE

La face cachée de la hausse de l'endettement occidental et des crises pétrolières et alimentaires : pronostic 2024-2025 (1^{re} partie)

D'emblée, doit-on dire que la crise pétrolière est une affaire économique et financière. Il y a cette pensée stratégique quelque part dans le monde : « On veut un pétrole bon marché » comme « on a voulu un pétrole cher les années passées », avant la mi-juillet 2014. Et aujourd'hui, avec la guerre en Ukraine, depuis l'invasion par la Russie, le 24 février 2022, on veut plafonner le prix du pétrole russe entre 40 et 60 dollars le baril.



La face cachée de la hausse de l'endettement occidental et des crises pétrolières et alimentaires : pronostic 2024-2025 (1^{re} partie)

D'emblée, doit-on dire que la crise pétrolière est une affaire économique et financière. Il y a cette pensée stratégique quelque part dans le monde : « On veut un pétrole bon marché » comme « on a voulu un pétrole cher les années passées », avant la mi-juillet 2014. Et aujourd'hui, avec la guerre en Ukraine, depuis l'invasion par la Russie, le 24 février 2022, on veut plafonner le prix du pétrole russe entre 40 et 60 dollars le baril.

PAR MEDJDOUB HAMED*

Le problème c'est qu'il y a forcément des raisons impérieuses, et celles-ci ne s'embarrassent pas des conséquences qui vont suivre, et peuvent être très graves tant pour l'Occident que pour le reste du monde. Mais bon, passons. Tout d'abord, regardons les récessions passées. Prenons la période qui a suivi janvier 2001 où les États-Unis sont entrés en récession et que les attentats du 11 septembre sont venus corser la situation économique de la superpuissance déjà affaiblie par la double crise boursière du Nasdaq (valeurs high-tech), en mars et septembre 2000. L'indice Nasdaq est passé de 3940,25 le 1er novembre 1999 à 1328,26 le 1er mai 2002. Une chute de l'indice de 0,662%. Pratiquement, toutes les capitalisations boursières dans le monde (à quelques exceptions près) ont décroché par le krach boursier de Wall Street; elles ont chuté entre 30% et 60% de leur valeur entre 1999 et début 2003. (Indices boursiers sur le site Yahoo. Finance). Les Bourses mondiales n'ont commencé à

remonter qu'après l'entrée en guerre des États-Unis, en 2003, contre l'Irak.

1. Une formidable monétisation des déficits courants et publics par les États-Unis et l'Europe pour s'inscrire dans la croissance

On a bien vu qu'entre 2001 et 2008 ou entre 2008 et 2014, le processus a été le même. Déverser des milliards de dollars pour la première période pour soutenir l'économie américaine et l'effort de guerre, la crise arrivée, de nouveau déverser des milliards de dollars pour la sauver cette fois de la crise des «subprimes». Deux phases historiques qui ont évolué de manière absolument corollaire, pour ainsi dire «mathématique», et en maintenant le même état d'esprit que le fut la première. «On guérissait le mal par le mal», l'excès d'argent qui a causé la crise spéculative par encore de l'excès d'argent. C'était finalement ce processus ou le chaos. En fait, on doit le mal, mais il faut relativiser ce mal qu'est l'argent ; il a permis durant la première période de doper l'économie mondiale, puis l'Occident comme les pays du reste du monde ont gagné, la deuxième période, après 2008, c'est bien l'argent massivement injecté, les « *quantitative easing* » des Banques centrales qui ont sauvé, qui ont remis sur pied leurs économies, et ce faisant, ils ont dopé les pays du reste du monde, du moins les pays émergents et exportateurs de pétrole, jusqu'en 2014. De plus, il faut le souligner, c'est la conjoncture mondiale qui l'a commandé ; il n'y avait pas d'alternative ; ni la Banque centrale américaine ni européennes n'y pouvaient rien ; elles devaient corriger le tir durant la deuxième période. Bien sûr, les économies américaines et européennes sont certes reparties, et c'est une vérité, mais « *sur fond d'endettement* ».

« *Le problème pour les Américains est qu'ils doivent rembourser* ». Ils n'ont pas le choix. Ils ont consommé plus



qu'ils n'en avaient le droit. Beaucoup croient que la dette américaine n'est pas remboursable. Ils se trompent, les Américains doivent rembourser leurs dettes au reste du monde, sauf que le remboursement se fait selon les règles habituelles entre créancier et débiteur. Et surtout, et il ne faut pas perdre cette règle à première vue, « *les États-Unis n'obligent pas les pays européens et les pays du reste du monde à investir dans leur économie, comme à acheter les titres de dettes publiques (bons de Trésor de différentes maturités en dollars) émis par le Trésor américain* ». De même, les pays d'Europe n'obligent pas les pays du reste du monde à acheter des bons de Trésor européens en euros. Il y a une confiance entre les pays émetteurs de monnaies internationales et les pays du reste du

monde dont la grande majorité ont besoin des monnaies internationales, principalement le dollar US, l'euro et le yuan chinois, et accessoirement la livre sterling et le yen japonais. Cependant, aujourd'hui, le monde n'est plus aux années 1980 lorsque Paul Volcker a relevé le taux d'intérêt directeur de la Réserve fédérale américaine (Fed) de 10% à 20%. Et brusquement le monde s'est trouvé comme par magie endetté. Nous connaissons la suite et les conséquences qui ont suivi, un endettement mondial qui a mis à genoux les économies des pays en développement. Même l'Union soviétique endettée a été effacée de l'histoire, elle a cessé d'exister en 1991. Et sa périphérie européenne (pays de l'Europe centrale et orientale) est allée forcer l'Europe de l'Ouest au

point qu'aujourd'hui il n'y a plus d'Europe de l'Ouest mais d'Europe tout court et qui cherche même à s'agrandir de l'autre Europe, voire même de la Russie (sait-on jamais ?). Et d'ailleurs, cette expansion est à l'origine de la guerre en Ukraine, en 2022. Aussi, donnons quelques chiffres pour connaître la situation financière de la première puissance économique du monde. Scindons la période 2001-2014 en trois phases pour comprendre le déroulement des événements. Comme on l'a dit, l'entrée en guerre des États-Unis, après le 11 septembre 2001, a été particulièrement nourrie par les liquidités monétaires déversées par la Fed. C'est ainsi que les déficits courants américains ont explosé, passant de -395 milliards de dollars en 2001 à -687 milliards de dollars en 2008. Le pic a été

atteint en 2006, avec un total de -807 milliards de dollars, au plus fort de la guerre en Irak; les tensions étaient extrêmes et les États-Unis menaçaient d'étendre la guerre à l'Iran. Ce n'est qu'à partir de 2007, lorsque la crise immobilière a fait son apparition aux États-Unis, que le déficit de la balance des paiements courants a commencé à diminuer. À -719 milliards de dollars en 2007, -687 M\$ en 2008, avec 1 M\$ = un milliard de dollars. (1) Le déficit public américain, annulé en 1999, puis positif en 2000, à +0,8% du PIB américain (sous la présidence Clinton), a de nouveau augmenté. Il passe en 2001 à -1,4% du PIB, en 2002 à -4,8% du PIB, en 2003 à -5,9% du PIB... pour atteindre en 2008, -7,2% du PIB (-1042,416 M\$). Quant à la dette publique américaine, sous la présidence de Bill Clinton, elle passe de 70,6% du

PIB en 1993 à 48,1% du PIB (4646,941 M\$) en 2000 ; elle a fortement baissé, de plus de 20%. Sous la présidence Bush, la dette publique a au contraire augmenté, passant de 50,7% du PIB (5214,495 M\$) en 2001 à 78,1% du PIB (11307,318 M\$) en 2008. (1) Ces chiffres donnent une idée de l'évolution de la dette publique américaine. Après l'éclatement de la crise immobilière et financière en 2007-2008, commen-

Notes :

1. États-Unis, Chine, Russie, Japon. Balance des paiements courants-Déficit/surplus public-Dette publique-taux de chômage-Réserves de change-Taux de chômage-PIB en milliards de dollars
<http://data.lesechos.fr/pays-indicateur/etats-unis/balance-des-paiements-courants.html>
<http://data.lesechos.fr/pays-indicateur/etats-unis/deficitsurplus-public.html>
<http://data.lesechos.fr/pays-indicateur/etats-unis/dette-publique.html>
<http://data.lesechos.fr/pays-indicateur/chine/reserves-de-change.html>
<http://data.lesechos.fr/pays-indicateur/russie/reserves-de-change.html>
<http://data.lesechos.fr/pays-indicateur/etats-unis/taux-de-chomage.html>
<http://data.lesechos.fr/pays-indicateur/etats-unis/pib.html>
<http://data.lesechos.fr/pays-indicateur/japon/dette-publique.html>

cent les programmes de quantitative easing. Mis en œuvre durant la crise (QE1), d'autres programmes de quantitative easing vont suivre après 2008. Le dernier programme (QE3) se termine en octobre 2014. Le déficit courant américain baisse fortement avec la récession en 2009 et passe à -381 milliards de dollars; il atteint en 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, respectivement -444 M\$, -459 M\$, -461 M\$, -400 M\$, -411 M\$. En 2015, le déficit courant est de -410 M\$. Si les déficits courants diminuent, en revanche, les déficits publics explosent.

En 2009, le déficit public américain est à -12,8% du PIB, soit 1884,032 milliards de dollars. Bien qu'il baisse en 2010, 2011, et 2012, il reste néanmoins élevé, et se compte respectivement à -12,2% du PIB, -10,7% du PIB, -9,0% du PIB. Ce n'est qu'en 2013 qu'il descend à -5,7% du PIB, soit -921,291 M\$. En 2014, le déficit public est à -5% du PIB.

Quant à la dette publique, elle augmente mécaniquement. De 78,1% du PIB (11307,318 milliards de dollars) en 2008 à 92,5% du PIB (13615,075 M\$) en 2009. En 2010, 2011, 2012, la dette publique américaine augmente encore et s'établit respectivement à 101,8%, 107,7% et 110,5% du PIB. En 2014, la dette publique s'établit à 110,1% du PIB, soit 18461,568 M\$. (1) Que constatons-nous pour les deux périodes, c'est-à-dire celle des « subprimes » et celle des « quantitative easing » (QE1, 2, 3) qui ont suivi ? Que sous la présidence Bush et Obama, la dette américaine a plus que doublé en une décennie et demie. On est

loin de la situation financière laissée par le président Clinton. Au vu de cette dégradation économique, force de dire que l'économie américaine a vécu une situation d'extrême faiblesse qui a nécessité une formidable monétisation des déficits courants et publics pour s'inscrire dans la croissance. Et le reste de l'Occident, dont l'Europe, a suivi le processus avec aussi un endettement en hausse. Une question cependant : « *Qui a profité aussi de ses déficits jumeaux ?* »

2. « Qui mène le jeu mondial, l'Occident ou le reste du monde ? », il va de soi que c'est l'Occident nonobstant l'endettement de l'Occident

Les déficits de la balance courante et publics américains ont été colossaux et se sont traduits par des pertes financières tout aussi colossales. Et, donc, un endettement extérieur américain colossal. La Chine en premier a profité de la guerre menée par les États-Unis au Moyen-Orient et son corollaire, son endettement qui a accompagné les dépenses militaires et la forte consommation intérieure.

En 2000, les réserves de change de la Chine s'établissaient à 165,574 M\$. En 2005, ses réserves de change quintuplent pour atteindre 818, 872 M\$. En 2008, ses réserves de change ont été multipliées par 12 pour atteindre 1.966,200 M\$. (1)

*Auteur et chercheur spécialisé en Economie mondiale, Relations internationales et Prospective

UNE PRIORITÉ POUR 2024 :

Généralisation du paiement électronique en Algérie

L'Algérie s'efforce de faire du paiement électronique une réalité quotidienne dans la société, visant à développer les transactions financières et la numérisation à travers tous les secteurs.

La loi 23-22, adoptée le 24 décembre 2024, impose aux commerçants de mettre à la disposition des consommateurs des moyens de paiement électroniques. Dans ce cadre, le ministère du Commerce a lancé des campagnes de sensibilisation à travers différentes wilayas pour informer les citoyens et les acteurs économiques. À seulement deux mois de la date butoir pour la numérisation de toutes les opérations d'achat et de vente, il est crucial de renforcer la confiance des consommateurs dans le paiement électronique, tout comme ils font confiance aux opérations de retrait d'argent.

Le ministère du Commerce et divers acteurs intensifient leurs efforts de sensibilisation avant la fin de l'année 2024, pour promouvoir le paiement électronique comme une priorité dans les années à venir. Récemment, la direction du Commerce de la wilaya d'Alger a organisé une campagne de sensibilisation à la Place du Courrier Central, en collaboration avec des représentants de la Banque nationale



algérienne et de la Poste algérienne, ainsi que des associations de protection des consommateurs et des membres de la gendarmerie nationale.

Une méfiance persistante

Des citoyens ont exprimé leurs préoccupations concernant l'utilisation du paiement électronique. Un retraité, par exemple, a admis qu'il craint de perdre son argent en l'utilisant, bien qu'il utilise sa carte pour retirer des fonds. Ce paradoxe illustre le manque de confiance de certains dans le paiement électronique, malgré leur adoption du retrait numérique.

La responsable du bureau de la qualité et des relations associatives de la direction du Commerce d'Alger a confirmé que le

paiement électronique est désormais obligatoire et doit être généralisé d'ici le 31 décembre 2024. Elle a ajouté que de nombreux commerçants, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des centres commerciaux, ont déjà adopté le paiement électronique. Cependant, certaines catégories de commerçants et de consommateurs demeurent hésitantes.

Défis à relever

Les hésitations proviennent de divers facteurs, tels que la faiblesse de la connexion Internet dans certaines régions et la préfé-

rence de certains consommateurs pour les transactions en espèces. Afin de surmonter ces obstacles, le ministère du Commerce a mis en place des opérations de sensibilisation pour expliquer et simplifier l'idée du paiement électronique, tout en présentant les avantages des terminaux de paiement électronique (TPE) aux commerçants. Les représentants de la Banque Nationale Algérienne ont également souligné l'augmentation du nombre d'utilisateurs de paiement électronique, qui inclut non seulement les professionnels, mais aussi les citoyens ordinaires, qui découvrent les avantages de cette méthode de transaction.

Un appel à l'adoption

Le président de l'Association algérienne de protection des consommateurs a affirmé que le paiement électronique est devenu une nécessité et qu'il est crucial d'éliminer les doutes et les inquiétudes des consommateurs et des commerçants. Selon lui, le paiement électronique représente un défi de l'ère numérique et doit être adopté rapidement par tous les citoyens. Pour soutenir cette initiative, l'Union nationale des commerçants et artisans algériens organise également des campagnes de sensibilisation nationales pour encourager les commerçants à passer au paiement électronique.

PUBLICITÉ

ENERGIE :

Une entreprise allemande fixe le prix de l'hydrogène et choque les autres acteurs

La société allemande Knauf a récemment fixé le prix de l'hydrogène vert qu'elle peut se permettre aujourd'hui à 2,60 dollars le kilogramme. Cette annonce a provoqué une véritable onde de choc au sein du secteur, notamment parmi les entreprises qui envisagent également d'adopter l'hydrogène comme alternative au pétrole et au gaz. En effet, ce tarif est particulièrement élevé, surtout si l'on considère que le coût de production de l'hydrogène vert, même dans les meilleures prévisions, ne devrait pas descendre en dessous de deux dollars le kilogramme.

Cette situation met en lumière les défis auxquels sont confrontées de nombreuses entreprises qui cherchent à se tourner vers des sources d'énergie plus durables. Alors que l'hydrogène vert est souvent présenté comme une solution prometteuse pour réduire les émissions de carbone, le coût de sa production demeure un obstacle majeur à son adoption à grande échelle.

Par ailleurs, cette fixation du prix de l'hydrogène par Knauf intervient à un moment où de nombreux pays européens s'efforcent de diversifier leurs sources d'énergie afin de diminuer leur dépendance aux combustibles

fossiles. Les gouvernements et les entreprises du continent mettent en œuvre des stratégies pour intégrer les énergies renouvelables, avec un intérêt croissant pour l'hydrogène vert, produit à partir de sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie solaire et éolienne.

Face à cette réalité, les acteurs du marché doivent s'interroger sur la viabilité économique de l'hydrogène vert. Les entreprises qui souhaitent adopter cette technologie devront non seulement faire face à des coûts de production élevés, mais également à une concurrence accrue. L'annonce de Knauf pourrait donc inciter d'autres sociétés à revoir leurs prévisions et stratégies d'approvisionnement en hydrogène.

Dans ce contexte, il sera essentiel de développer des infrastructures et des technologies qui permettent de réduire les coûts de production de l'hydrogène vert, afin de le rendre plus accessible et compétitif par rapport aux sources d'énergie traditionnelles. Les initiatives de recherche et développement dans ce domaine seront cruciales pour soutenir la transition énergétique en Europe et favoriser l'adoption généralisée de l'hydrogène comme vecteur d'énergie.

BATNA, PRODUCTION DE CARREAUX EN CÉRAMIQUE

Qualité, diversité et perspectives prometteuses à l'export

Un saut qualitatif est observé ces dernières années dans la wilaya de Batna en matière de production de carreaux en céramique, dont la diversité ouvre de belles perspectives pour l'exportation.

La profusion de la matière première dans plusieurs communes des Aurès, et la qualité reconnue du produit, très apprécié au niveau national, ont provoqué un effet «boule de neige» et contribué, selon le directeur de wilaya de l'industrie, à la diffusion de cette activité localement, faisant de Batna un pôle par excellence de la céramique.

Le même responsable a ajouté que les différents types de céramique, conçus pour le revêtement mural et de sol, sont produits à Batna selon des techniques éprouvées et une technologie moderne et de haute précision, avec des compétences nationales spécialisées dans le domaine, dont plusieurs ont reçu une formation à l'étranger.

Douze unités de céramique sont aujourd'hui opérationnelles dans la wilaya de Batna, dont une est entrée en service en 2023, une autre se trouvant en «phase initiale d'essais» en attendant son démarrage effectif et son entrée en production.

En outre, selon le directeur de l'industrie, des travaux sont actuellement en cours pour la réalisation, dans la commune de Djerma, d'une nouvelle usine



qui devrait être, selon des données préliminaires, «la plus grande au niveau national» en raison de l'installation d'une «énorme chaîne de production», selon une technologie de haute précision.

Avec la réception de ces nouveaux projets, la production de matériaux de céramique, actuellement de plus de 70 millions de mètres-carrés, devrait connaître un «accroissement substantiel», a ajouté

la source, notant que la wilaya de Batna se situe déjà au premier rang national en termes de quantités produites et à la seconde place en matière de nombre d'unités de production.

Le challenge de la qualité pour gagner la bataille de l'export

Les producteurs locaux de céramique misent sur le développement et la diversification du produit, en s'appuyant sur

les dernières technologies en la matière pour non seulement répondre aux besoins du marché national, mais aussi pour gagner la bataille de l'exportation. Le wali de Batna, Mohamed Benmalek, a fait savoir, dans ce contexte, qu'au cours de l'année 2023, il a été exporté vers des pays arabes, européens et d'Amérique latine pour 26 millions de dollars. Un montant qui devrait être largement dépassé en 2024 grâce à cette branche de l'industrie légère qui a généré 3.176 emplois directs, a ajouté le même responsable.

Selon M. Benmalek, les investisseurs dans ce domaine sont «soutenus et accompagnés» par l'administration et les autorités locales pour qu'ils puissent, notamment, transcender les difficultés qu'ils rencontrent et surmonter les obstacles.

Le wali a également rappelé, dans ce contexte, les mesures décidées par l'Etat pour protéger la production nationale de la concurrence étrangère, ainsi que la stratégie visant à assurer l'auto-suffisance puis à exporter le produit algérien.

Les unités de production de céramique sont situées dans plusieurs communes, dont Tazoult (zone d'activité Draâ Ben Sebbah), Batna, Djerma et Timgad.

La wilaya de Batna compte 5 zones industrielles, une superficie totale de 600 hectares, et 16 zones d'entrepôts et d'activités (ZEA) sur 400 hectares, en plus de petites zones d'activités pour jeunes porteurs de projets, notamment la zone-modèle de Timgad où plusieurs projets ont déjà été implantés.

TIPASA

L'aquaculture, une filière prometteuse

La filière aquacole a bénéficié d'importants projets d'ensemencement à Tipasa ces deux dernières années (2023/2024), à l'origine d'une hausse de la production piscicole, présageant des perspectives prometteuses pour cette filière, estiment les responsables locaux du secteur. «Les efforts des autorités locales pour la promotion du secteur aquacole ont commencé à prendre progressivement forme, suite à l'octroi, entre 2023 et 2024 par le wali Aboubakr Seddik Boucetta, de 11 décisions de concession pour la création d'établissements en aquaculture d'une capacité de production théorique estimée à 6.055 tonnes/an de poisson, équivalant à plus de 10% des objectifs fixés pour la filière à l'échelle nationale», a indiqué à l'APS le directeur local du secteur, Ahmed Tatbirt. Ces résultats sont le fruit direct des mesures incitatives à l'investissement dans le domaine, dont, notamment, la hausse de la valeur des crédits bancaires à taux zéro intérêt, qui sont passés de 170 millions de dinars à 350 millions de dinars, pour chaque campagne d'ensemencement, a-t-il expliqué. L'entrée en exploitation de ces 11 projets, affectés d'un investissement

global de plus de 2,7 milliards de dinars, va porter le nombre d'établissements en aquaculture à 14 à Tipasa, avec une production prévisionnelle de 7 000 tonnes de poissons/an, représentés, notamment, par la daurade royale, outre la création de 277 emplois directs.

La production halieutique de la wilaya de Tipasa est estimée à 7 000 tonnes/an, selon le même responsable.

Des efforts constants pour consacrer les objectifs fixés

Sur le total de 11 investisseurs ayant bénéficié d'une décision de concession, deux projets sont entrés en exploitation durant l'année en cours. Le premier relatif à l'élevage de daurade royale sur le littoral d'El Arhat, où la production a atteint 157 tonnes en septembre dernier, avec une prévision d'atteindre 600 tonnes à la fin de la saison d'ensemencement, soit dans 18 mois.

Le 2e projet vise l'élevage d'huîtres et de moules à Gouraya, et l'ensemencement a déjà été réalisé en mai dernier. Son entrée en production est prévue en décembre prochain, selon M. Tatbirt. Quatre autres projets dédiés à l'élevage de daurade royale, d'une capacité de

production théorique estimée à 2 055 tonnes/an, se trouvent à des stades très avancés, dans l'attente de leur entrée en exploitation, prévue durant le premier trimestre de l'année prochaine.

A noter que les cages flottantes utilisées en aquaculture sont actuellement fabriquées, en Algérie, dans le cadre d'une première expérience du genre lancée par un investisseur privé dans la wilaya de Chlef. Selon les experts du domaine, l'ensemencement des alevins en cages flottantes est idéalement effectué durant les saisons automnale et printanière, soit de mars à septembre, car la température de l'eau à cette période est propice pour ce faire. Les poissons atteignent leur taille idéale pour être consommés après une période de 18 mois. S'agissant du reste des projets, les promoteurs de quatre parmi eux ont justifié leur retard par des problèmes techniques rencontrés avec des fournisseurs étrangers, outre des difficultés financières, selon M. Tatbirt. Il a fait part de la tenue d'une série de réunions entre le wali, la tutelle et les promoteurs de ces projets, en présence de représentants de banques et l'opérateur économique, ayant réalisé la première expérience en matière de

confection de cages flottantes, en vue de l'aplanissement de ces problèmes.

Présidée par le wali, la commission de wilaya en charge de la délivrance des concessions pour la création d'établissements en aquaculture poursuivra ses efforts pour consacrer les objectifs fixés, à travers la relance de l'activité d'ensemencement conformément aux normes d'efficacité économique, avec un encadrement du Centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture, a assuré le directeur de la pêche de la wilaya.

Selon les dispositions réglementaires en vigueur, la décision de concession est annulée dans un délai de 30 mois à compter de la date fixée pour le lancement du projet, au cas où celui-ci n'a enregistré aucun progrès tangible, après épuisement de toutes les initiatives visant à accompagner les promoteurs dans la mise en œuvre de leurs établissements. Le responsable du secteur a fait part, à cet effet, de l'annulation des concessions accordées, avant 2018, à neuf projets non concrétisés, avec pour résultat la récupération d'un foncier de 1.500 m² en terre ferme et de 197 ha en mer.

Tabac et environnement

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié de nouvelles informations sur la mesure dans laquelle le tabac nuit à l'environnement et à la santé humaine, et a lancé un appel afin que des mesures soient prises pour rendre l'industrie plus responsable des destructions qu'elle cause.

Chaque année, l'industrie du tabac est responsable de plus de 8 millions de décès, de la destruction de 600 millions d'arbres, 200 000 hectares de terres, de la perte de 22 milliards de tonnes d'eau et de l'émission de 84 millions de tonnes de CO₂. Le tabac est cultivé majoritairement dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, où il existe un besoin vital en eau et en terres agricoles pour la production des denrées alimentaires destinées à la région. Au lieu de cela, ces ressources sont utilisées pour cultiver des plants de tabac mortels, tandis que la déforestation gagne de plus en plus de terrain. Le rapport de l'OMS intitulé : «Le tabac : un poison pour notre planète» souligne que l'empreinte carbone



de l'industrie qui provient de la production, de la transformation et du transport du tabac équivaut à un cinquième du CO₂ produit par l'industrie du transport aérien commercial chaque année, contribuant ainsi au réchauffement climatique.

«Les produits du tabac représentent les principaux déchets sur la planète, et contiennent plus de 7 000 produits chimiques toxiques, qui pénètrent dans notre environnement lorsqu'ils sont jetés. Environ 4.500 milliards de filtres à cigarettes polluent nos océans, nos fleuves, nos trottoirs, nos parcs, nos sols

et nos plages chaque année», a déclaré le docteur Ruediger Krech, directeur du département promotion de la santé à l'OMS.

Des produits comme les cigarettes, le tabac sans fumée et les cigarettes électroniques contribuent également à l'accumulation de pollution par les plastiques. Les filtres à cigarettes contiennent des microplastiques et constituent le deuxième type de pollution par les plastiques le plus élevé au monde.

En dépit du marketing mené par l'industrie du tabac, aucun élément ne permet d'affirmer que les filtres présentent des

avantages avérés pour la santé. L'OMS appelle les décideurs politiques à considérer les filtres à cigarettes pour ce qu'ils sont, à savoir des plastiques à usage unique, et à envisager d'interdire les filtres à cigarettes pour protéger la santé publique et l'environnement.

Les coûts associés au nettoyage des produits du tabac qui sont jetés incombent aux contribuables plutôt qu'à l'industrie qui est à l'origine du problème. Chaque année, cela coûte à la Chine environ 2,6 milliards de dollars des États-Unis (USD) et à l'Inde environ 766 millions USD. Le coût pour le Brésil et l'Allemagne s'élève à plus de 200 millions USD.

Des pays comme la France et l'Espagne et des villes comme San Francisco ont décidé d'agir. En effet, suivant le principe du pollueur-payeur, ils ont réussi à instaurer une législation en matière de responsabilité élargie des producteurs qui rend l'industrie du tabac responsable du nettoyage de la pollution qu'elle crée.

L'OMS exhorte les pays et les villes à suivre cet exemple, et à soutenir les cultivateurs de tabac afin qu'ils se réorientent vers des cultures durables, à imposer de fortes taxes sur le tabac (qui pourraient également inclure une taxe environnementale) et à proposer des services de soutien destinés à aider les gens à arrêter de fumer.

Source : OMS

Cancer du poumon : Causes et traitements

Le cancer du poumon atteint chaque année plus d'un million de personnes dans le monde. Le tabagisme en est le premier facteur de risque. À l'heure actuelle aucun dépistage systématique du cancer du poumon n'est proposé, car aucune méthode n'a encore pu faire la preuve de son efficacité. Le cancer du poumon touche davantage les hommes que les femmes (66 % d'hommes et 34 % de femmes). Son incidence est stable depuis 1980 chez l'homme mais en progression chez la femme du fait de l'augmentation du tabagisme féminin. Il peut atteindre des sujets jeunes (moins de 40 ans) car le tabac est parfois initié dès l'adolescence.

Les causes du cancer du poumon

Le tabagisme est le principal facteur de risque de cancer du poumon. La consommation quotidienne de tabac sous toutes ses formes (cigarette, tabac à rouler, cigare, pipe...) est responsable d'environ 8 cancers du poumon sur 10. La durée pendant laquelle on a fumé, c'est-à-dire le nombre d'années d'exposition est plus important que la quantité de tabac fumé par jour. Il faut donc mieux s'arrêter de fumer le plus tôt possible pour diminuer le risque de cancer, plutôt que de réduire la quantité de tabac consommée par jour, car fumer même très peu mais quotidiennement et pendant longtemps est beaucoup plus nocif que fumer beaucoup sur une période plus courte. Enfin le tabagisme passif, c'est-à-dire le fait d'être exposé à la fumée de cigarette

sans fumer, augmenterait de 30 % le risque de développer un cancer pulmonaire. Plus rarement, c'est une exposition professionnelle à des produits toxiques comme l'amiante, l'arsenic, le cobalt, le nickel, ou le chrome par exemple, qui est en cause. Ces cancers du poumon non liés au tabac représentent environ 15 % des cas. Le risque de cancer pulmonaire est démultiplié en cas d'exposition professionnelle à ces substances et de tabagisme associé.

Localisation

Le cancer du poumon est aussi appelé cancer bronchique. Il atteint les cellules des bronches ou les cellules qui tapissent les alvéoles pulmonaires. On distingue deux types de cancers bronchiques qui n'ont pas le même aspect au microscope et ne réagissent pas de la même façon aux traitements contre le cancer :

les cancers dits «non à petites cellules» qui sont les plus fréquents (environ 80 % des cas), les cancers dits «à petites cellules» qui représentent 15 à 20 % des cancers bronchiques.

Les signes qui alertent

Les symptômes du cancer du poumon sont multiples et de nature différente selon qu'il soit lié ou non au tabagisme. Des symptômes respiratoires sont présents dans la moitié des cas (toux persistante, essoufflement, douleur thoracique, crachats striés de sang, infections pulmonaires fréquentes) ; Des signes généraux comme une fatigue

anormale, une perte d'appétit ou un amaigrissement. D'autres signes moins fréquents comme une modification de la voix, des sifflements à la respiration ou une difficulté à avaler. Si ces symptômes sont persistants, ils doivent amener à consulter immédiatement un médecin.

Comment est établi le diagnostic ?

Si certains symptômes font suspecter un cancer pulmonaire, le médecin prescrit alors une série d'exams pour confirmer ou infirmer le diagnostic. Généralement sont réalisés un examen des crachats à la recherche de cellules malignes par microscopie, une radiographie et un scanner du thorax, et une fibroscopie bronchique qui permet de réaliser une biopsie (pour identifier le type de cancer) et de visualiser les bronches afin de préciser l'extension de la tumeur. Parfois une ponction transpiratoriale doit être effectuée.

Le diagnostic histologique par microscopie d'un fragment de tissu permet de distinguer le type de cancer bronchique. Si le diagnostic de cancer bronchique est confirmé, d'autres examens sont nécessaires pour localiser d'éventuelles disséminations secondaires (métastases) dans l'organisme. Le médecin peut alors demander par exemple une scintigraphie osseuse, une échographie du foie, une échographie endo-oesophagienne, une angiographie pour visualiser une éventuelle atteinte de l'aorte et des vaisseaux pulmonaires, ou encore une médiastinoscopie à la recherche d'une

atteinte des ganglions du médiastin. Certaines tumeurs peuvent exprimer une mutation génétique. La recherche de ces mutations est réalisée via une biopsie des cellules cancéreuses (= prélèvement) qui est envoyée pour analyse à un laboratoire d'anatomopathologie. Le résultat permettra de mieux adapter le traitement en optant pour les thérapies ciblées, dont le rôle est de bloquer le mécanisme de croissance des cellules cancéreuses.

Traitements adaptés au type de cancer bronchique

L'arrêt du tabac constitue toujours un point préalable au traitement. Les thérapies choisies dépendent ensuite du type de cancer bronchique identifié, de son stade d'évolution et de l'état général du patient. L'ablation d'un lobe pulmonaire ou de l'ensemble du poumon peut être effectuée. Ensuite une chimiothérapie associée ou non à une radiothérapie est souvent proposée en fonction des cas. Dans des formes relativement étendues de cancer une chimiothérapie est parfois réalisée avant la chirurgie afin de réduire le volume tumoral. Enfin dans certaines formes très étendues avec métastases, la chirurgie n'est pas réalisée. Un traitement associant chimiothérapie, radiothérapie et thérapies ciblées vise alors à contrôler l'évolution de la maladie. Après les traitements un suivi médical sera mis en place, qui comprend des visites de contrôle en moyenne tous les 3 à 4 mois et un scanner thoracique tous les 6 mois.

Agences

Le peuple sahraoui déterminé à intensifier le combat pour arracher son indépendance

La lutte armée contre l'occupant marocain, dans un contexte marqué par la détermination de son représentant légitime, le Front Polisario, à intensifier le combat sur le terrain pour arracher l'indépendance du Sahara occidental, dernière colonie en Afrique.

La reprise de la lutte armée a été imposée au peuple sahraoui, suite à la violation de l'accord de cessez-le-feu, en vigueur depuis 1991, par le Maroc, après l'agression, le 13 novembre 2020, de civils sahraouis qui manifestaient pacifiquement contre l'ouverture par le Maroc d'une brèche illégale dans la zone tampon d'El-Guerguerat, au sud-ouest du Sahara occidental. Depuis cette date, le Maroc, qui impose un black-out médiatique pour essayer de cacher la réalité de la situation au Sahara occidental, continue de subir de lourdes pertes humaines et matérielles infligées par l'Armée populaire de libération sahraouie (APLS), le long du mur de sable.

Lors d'une réunion présidée dimanche dernier par le Président sahraoui Brahim Ghali, l'État-major général de l'APLS a passé en revue les derniers développements de la question sahraouie et les efforts déployés pour « accélérer le rythme de l'escalade des combats » contre les forces d'occupation marocaines.

Les participants à cette réunion avaient notamment salué les opérations « spécifiques et croissantes » menées par l'armée sahraouie contre les forces d'occupation marocaines, ainsi que « l'efficacité de la guerre d'usure ».

Ils ont aussi salué la réponse du peuple sahraoui dans les territoires occupés, malgré le siège et les restrictions systématiques imposés par les forces d'occupation. Commentant les derniers développements au Sahara occidental, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres a, de son côté, « vivement » exprimé sa « préoccupation » concernant l'« enracinement » de l'état « délétère » de la situation dans ce territoire non autonome, appelant à l'infléchir de toute urgence pour éviter toute nouvelle escalade dans la région.



Dans son dernier rapport sur la situation au Sahara occidental qu'il a présenté le 16 octobre devant les membres du Conseil de sécurité de l'ONU, M. Guterres avait indiqué que « la poursuite des hostilités et l'absence de cessez-le-feu entre le Maroc et le Front Polisario marquent un net recul dans la recherche d'une solution politique » à ce conflit de longue date.

Intense bataille judiciaire devant les juridictions européennes

Réagissant à ce rapport, le président sahraoui avait, dans un message adressé au SG de l'ONU, dénoncé le « silence injustifié » de ce dernier, sa « réticence à dire la vérité » et à tenir l'État d'occupation marocain responsable des conséquences de sa violation du cessez-le-feu de 1991. Il avait, entre autres, dénoncé les carences du rapport sur les violations des droits de l'Homme par l'occupant marocain, affirmant qu'elles « ne reflètent pas l'ampleur des exactions systématiques commises par les autorités d'occupation contre les civils sahraouis et les défenseurs des droits de l'Homme, loin de la surveillance internationale, en raison de la poursuite du blocus militaire et du black-out médiatique imposé au Sahara occidental occupé ». Parallèlement à la lutte armée, le Front Polisario mène une intense bataille judiciaire devant les juridictions européennes pour mettre un terme à l'exploitation illégale des ressources sahraouies par le Maroc.

En septembre 2021, le Tribunal de

l'Union européenne (UE) avait statué en faveur du Front Polisario qui soutenait que l'accord de pêche entre l'UE et le Maroc a été conclu sans le consentement du peuple du Sahara occidental. Les Conseil et Commission européens avaient introduit un recours en appel en décembre de la même année.

Cet accord d'une validité de 4 ans, arrivé à terme en juillet dernier, fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire devant la Cour de justice de l'UE (CJUE) pour éviter sa reconduction. Au terme de deux jours d'audience publique (les 23 et 24 octobre derniers, ndlr) relative au recours introduit par les Commission et Conseil européens, l'avocat du Front Polisario, Me Gilles Devers, s'est dit confiant quant à l'issue du procès. Il a notamment assuré que « beaucoup d'éléments sont en possession du Front Polisario et que l'arrêt de la CJUE de 2016, mentionnant que le Maroc et le Sahara occidental étaient deux territoires distincts et séparés, constitue une base sur laquelle on peut voir jusqu'où peut-on aller pour obtenir l'annulation de ces accords ». Le représentant du Front Polisario en Suisse et auprès de l'ONU et des organisations internationales à Genève, Oubi Bouchraya Bachir, a fait savoir que la CJUE allait annoncer les conclusions relatives aux accords d'association UE/Maroc, étendus illégalement au Sahara occidental occupé, le 21 mars 2024.

R. I. / Agences

Manifestation soutenant la cause sahraouie

« Une manifestation regroupant des milliers de Sahraouis et de sympathisants a eu lieu samedi dans la capitale espagnole pour exprimer leur soutien à la cause sahraouie et condamner les sinistres accords tripartites de Madrid, signés le 14 novembre 1975 », a rapporté l'agence de presse SPS.

La manifestation a été organisée à l'occasion du 46^e anniversaire des sinistres Accords de Madrid, qui ont eu pour conséquence, la partition du Sahara occidental, puis l'invasion marocaine des territoires sahraouis. Organisée par la Coordination espagnole des associations solidaires avec le Sahara occidental et la communauté sahraouie d'Espagne, la manifestation a vu la participation de milliers de Sahraouis et sympathisants de la cause sahraouie ainsi que les membres des associations de solidarité avec le peuple sahraoui. « Les manifestants ont scandé des slogans hostiles au régime du Makhzen marocain et au gouvernement espagnol qui continue de se soustraire à ses responsabilités historiques vis-à-vis de la question sahraouie », selon SPS.

Ils ont demandé en outre à la communauté internationale de « permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à la liberté et à l'indépendance », et exigé davantage de pression sur l'occupant marocain pour qu'il se conforme à la légalité internationale, ainsi que sur l'Espagne, puissance administrante, pour qu'elle soutienne le peuple sahraoui jusqu'à ce qu'il atteigne son objectif, celui de l'autodétermination et de l'indépendance.

Au cours de la manifestation, le représentant du Front Polisario en Espagne, Abdullah Arabi, a dénoncé les Accords tripartites de Madrid de 1975, les décrivant comme « la cause des souffrances du peuple sahraoui pendant plus de quatre décennies ».

R. I. / Agences

Une importante délégation de partis politiques en visite aux camps de réfugiés sahraouis

« Des chefs et délégués de partis politiques algériens se rendront dans les camps de réfugiés sahraouis, lundi et mardi, pour témoigner de leur solidarité avec le peuple sahraoui et lui apporter leur soutien dans sa juste lutte pour l'autodétermination », ont annoncé hier les organisateurs de cette initiative. Lors de cette visite, les membres de cette importante délégation auront avec les responsables sahraouis des échanges sur les derniers développements de la question sahraouie et feront également « une évaluation objective de la situation pour mieux situer les défis et enjeux générés par l'occupation marocaine du

territoire du Sahara occidental, suite aux sinistres Accords de Madrid », a indiqué un communiqué de l'Alliance nationale républicaine (ANR), qui fera partie de cette délégation. La visite est une opportunité de plus pour réitérer « le refus de toute forme de colonisation et exiger le respect du droit international, qui reconnaît très clairement aux Sahraouis le droit à l'autodétermination et de choisir librement leur destin », a-t-on ajouté.

Le communiqué rappelle, dans ce contexte, que « les Nations unies et l'Union africaine sont interpellées pour l'application, sans délai, des textes qui les régis-

sent, afin de permettre l'émancipation du dernier peuple colonisé du continent africain ». Outre l'ANR, la délégation comptera aussi des membres de l'Union des forces démocratiques et sociales (UFDS), des partis El Karama, El Wassit, El Assala et Tajamoue Amal El Djazair (TAJ), du Front démocratique libre (FDL), du Front Nidhal El Watani, du Parti algérien vert pour le développement (PAVD), du mouvement El Islah, du Parti du renouveau algérien (PRA) et du Parti du renouveau et du développement (PRD).

R. I. / Agences

NOUVELLE DÉFAITE DE LA JS KABYLIE À TIZI-OUZOU

Le CSC bête noire de la JSK

Le CSC a confirmé une fois de plus qu'il reste cette équipe qui ne sourit guère à la JS Kabylie chez elle.

Comme les années précédentes, le CSC repart avec les trois points de la victoire, ce grâce à un triplé de son capitaine Dib (14', 61' et 64').

Beaucoup reste à faire à la JSK

Une équipe du CSC volontaire à souhait qui avait été rigoureuse et surtout très appliquée dans le schéma mise en place par Madoui. Et dire que les Sanafirs avaient évolué en infériorité numérique après l'expulsion de Merbah à la 55 mn. De leur côté, les Kabyles qui avaient pourtant entamé le match comme il se doit ont fait preuve d'une fragilité mentale incompréhensible, notamment après le 3ème second but de Dib. Et dire qu'ils ont été soutenus par leurs fans les 100mn durant. Les deux penalties de Boudebouz n'ont pas suffi aux poulains de Benchikha pour prendre la mesure de l'adversaire qui s'est présenté dans la même configuration que le MCA avec plus de compétition dans les jambes. Par cette défaite, les Canaris savent que beaucoup reste à faire pour donner du plaisir à leurs fans. Ces derniers ont donné une fois de plus une belle leçon de sportivité en applaudissant le vainqueur du jour.

Malgré son infériorité numérique après l'expulsion de Merbah (55'), le CS Constantine a réalisé une belle et surprenante opération en allant battre la JS Kabylie, au stade Hocine Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou (2-3).



Il s'agit de la deuxième défaite de la JS Kabylie à domicile après celle concédée face au MCA.

L'Olympique Akbou en tête

L'enthousiasme des supporters n'a pas suffi aux Canaris qui débutent l'empoignade malaisément et encaissent un but précoce portant l'estampille de Dib (13'). Celui-ci ira au bout de son talent, point impressionné par le doublé de Boudebouz (38' et 90'+8 SP), s'offrant un magnifique coup de chapeau après avoir ajouté deux autres réalisations (61' et 64'). Les deux protagonistes se partagent désormais la 4ème place (6 points). Un résultat qui fait, du coup, les affaires du nouveau promu akbouicien qui préserve, en solo, la tête du classement (9 points) devançant le MCA (8 points) et l'USMA (7 points avec un match en moins). Pour leur part, les gars des Zibans sont allés accrocher le NC Magra dans un duel

plein d'intensité (2-2). Tout a bien commencé pour les poulains de Bougherara prenant le large au score dès les premières minutes. Cueillie à froid, l'équipe de l'US Biskra encaisse deux buts en moins de dix minutes, Khemoukh (4') et Bouchouareb (7'). Les visiteurs remontent admirablement la pente et remettent les pendules à l'heure grâce à Saâd (39') et à Nzaou (89'). Si Biskra arrive en 6e position au terme de cette 4ème journée, Magra vivote en bas du classement (14ème).

La JSS se révolte

La veille, le Mouloudia d'Alger a réalisé l'essentiel s'imposant petitement face à son homonyme du MCO (1-0). Dans un stade de Baraki, plein comme un œuf, la phalange de l'entraîneur Beaumelle a souffert le martyr avant d'assurer les points de la victoire. Il a fallu attendre la 66ème minute pour voir

Naïdji libérer les siens en signant l'unique but de la partie. Toujours invaincu depuis le début de la compétition avec deux succès et deux nuls, le Doyen semble déterminé à conserver le graal. « Je dédie la victoire à nos supporters. Nous allons faire en sorte de préserver notre titre », résume l'ancien paciste. La JS Saoura, rappelle-t-on, s'est révoltée à l'occasion de la réception vendredi de l'Entente de Sétif. Les «Sudistes» ont enregistré leur première victoire de la saison par 3 buts à 2 dans un rendez-vous attrayant où ils ont scellé le sort de la partie dans les dernières minutes. Notons le report de deux matches de ce round, ES Mostaganem – USM Alger et ASO Chlef – USM Khenchela. La LFP a accédé favorablement à la demande du report de la formation algéroise et celle de l'ASO qui compte chacune trois internationaux rappelés par les sélections de leurs pays respectifs.

Maria Badache remporte le tournoi international ITF junior J60

Maria Badache a remporté le tournoi international ITF Junior J60, clôturé samedi au centre fédérale d'entraînement (Ex tennis club de Ben Aknoun-Alger).

Badache, tête de série N1, s'est imposée devant la Française Nehira Sanon en deux sets (2-0).

Un 2° sacre de suite pour Badache

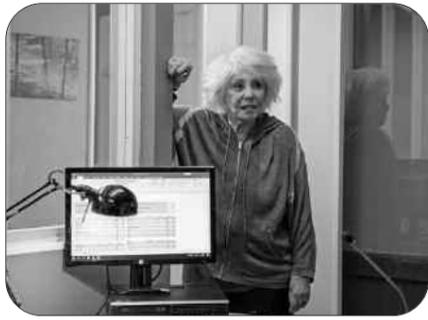
Exemptée du premier tour, Badache, avait dominé la Française Shyraz Bouslah (6-3, 6-2) au deuxième tour, avant d'enchaîner contre la Tunisienne Safia Allani (6-0, 6-0), puis devant la Française

Zlata Bartanusz (6-3, 6-3). Le tableau des garçons a été remporté par le Français Lenny Petit aux dépens du Tunisien Mohamed Chetouane (6-3, 2-6, 6-2).

L'Algérie a pris part à ce rendez-vous avec vingt-huit (28) joueurs (14 garçons et 14 filles). Il s'agit du second tournoi international de suite organisé en Algérie après celui clôturé samedi dernier au Mitidja tennis club de Boufarik (MTCB), et remporté par la joueuse algérienne Maria Badache qui s'est adjugée le titre aux dépens de la même joueuse française Nehira Sanon sur le score 6-0, 6-3.



MAISON DE RETRAITE



20h25

TMC

Afin d'éviter la case prison, Milann, 30 ans, est contraint d'effectuer 300 heures de travaux d'intérêt général dans une maison de retraite. Ses premières semaines sont un véritable enfer, mais il se fait rapidement adopter par les retraités qui lui apprennent leur vision de la vie. Au fil des semaines, Milann découvre que l'établissement profite de la vulnérabilité de ses pensionnaires pour les arnaquer. Il décide alors d'organiser une grande évasion, mais il n'est pas au bout de ses peines.

PARIS HAS FALLEN



20h10

CANAL+

Jacob Pearce menace directement la présidente de la République. Il fait appel à un redoutable spécialiste capable de concevoir une bombe puissante. Pendant ce temps, Vincent et Zara suivent la trace à Paris d'un de ses complices Sami Bensaïd. Ils s'intéressent tout particulièrement à la fiancée de ce dernier, une Afghane arrivée en France illégalement grâce à un réseau de passeurs. Les policiers découvrent qu'elle doit encore trouver de l'argent pour les rembourser.

DISPARITION INQUIÉTANTE



20h10

2

Marié, deux enfants, un petit pavillon, Tony coche toutes les cases du bonheur de carte postale. Mais cette perfection a un prix et ses fins de mois seraient intenable sans les petits deals auxquels il se livre en cachette de sa famille. Tony s'accommode de ces coups de canif à ses valeurs jusqu'à ce que, Laura, l'une de ses clientes meurt d'une overdose. L'enlèvement de la procureure Dassault serait-il en lien avec ce fait divers ? C'est ce que va tenter de découvrir Maya Rosetti, enceinte, en explorant l'intimité d'une femme dont elle ignorait tout.

MES HÉROS



20h10

3

Maxime, tente de sauver sa compagnie d'ambulances et sa vie de famille. Il apprend que sa mère, Olga, vient d'être emprisonnée pour s'être opposée à un policier qui brutalisait sa femme. Il accepte de la ramener chez elle à condition qu'elle se réconcilie avec son mari, Jacques, avec qui elle est fâchée. En chemin, ils croisent le petit Tiemoko, sans papier en situation précaire, et l'emmenent avec eux. C'est le début d'un week-end familial à la campagne.



LA SÉLECTION DE MIDI LIBRE

LA SIRÈNE DU MISSISSIPPI



19h55

arte

Louis Mahé, riche planteur réunionnais et fabricant de cigarettes, s'est fiancé par correspondance à une certaine Julie Roussel. Il est impatient de voir sa future épouse, qui débarque un matin. Mais la jeune femme blonde qui se présente à lui ne ressemble pas à la photo. Elle explique qu'elle a préféré, par modestie, envoyer celle d'une voisine, moins jolie. Le mariage a lieu. Mais, des semaines plus tard, Louis a des soupçons sur l'identité de sa femme. Un soir, en rentrant à son domicile, il découvre que la supposée Julie s'est enfuie avec son argent.

VOYAGE AU COEUR DES ALPES



20h05

5

Dessinant un arc de 1 200 kilomètres, un immense massif domine l'Europe, les Alpes, qui se partagent entre huit pays et culminent avec le Mont Blanc à 4 808 mètres. Des cimes à la mer, elles abritent une multitude de trésors naturels : prairies d'alpage, sommets enneigés, jardins méditerranéens, glaciers gigantesques, canyons vertigineux où les eaux grondent en écho, forêts mystérieuses, aiguilles escarpées et versants verdoyants. Entre le moment où le soleil s'élève au-dessus des contreforts de l'est et celui où il éclaire les vallées de l'ouest, près d'une heure s'écoule.

L'AMOUR EST DANS LE PRÉ



20h10

6

L'aventure se poursuit pour les 12 agriculteurs célibataires de cette saison. Depuis plusieurs jours, les candidats à l'amour accueillent leurs prétendants respectifs à la ferme, leur faisant ainsi découvrir leur quotidien. Des séjours durant lesquels certains s'éloignent tandis que d'autres se rapprochent. Pour certains d'entre eux, l'heure est d'ailleurs venue de choisir avec quel soupire ils entendent poursuivre leur histoire. C'est notamment le cas de Bruno, l'Oisien de 33 ans et Renaud, l'éleveur Mayennais (Hauts-de-France) de 52 ans.

CRIMES



20h05

Chérie 25

Une terrible machination. Une nuit d'avril 2009, un couple de personnes âgées voit deux individus cagoulés pénétrer dans leur propriété et les ligoter. Anne-Marie, la femme, meurt étouffée dans ce qui semble être un cambriolage • Meurtres au stand de tir. Un matin d'octobre 1996, deux hommes sont tués par arme à feu devant un stand de tir. Les deux victimes ne se connaissent pas et peu d'indices sont trouvables sur place • Le calvaire de Marina. Été 2009, une petite fille de 8 ans meurt de manière inexplicable. L'enquête se tourne rapidement vers les parents.

Web : www.lemidi-dz.com

MIDI LIBRE

Quotidien national d'information

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Rédactrice en chef :
Kahina Hammoudi
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EUURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fadjr	05:21
Dohr	12:34
Asr	15:45
Maghreb	18:13
Icha	19:38

MONDE :

OCTOBRE, LE MOIS OÙ LE MAROC A VU VOLER EN ÉCLATS SES ILLUSIONS CONCERNANT LE SAHARA OCCIDENTAL !

Le Maroc nous a longtemps rompu les oreilles avec la thèse du dossier clos quand il s'agit du Sahara occidental, prétendant ou s'illusionnant avoir réalisé tous ses objectifs et visées pour convaincre la Communauté internationale d'accepter la politique du fait accompli colonial.

Cependant, et pas plus tard qu'hier voilà que le roi du Maroc consacre l'intégralité de son discours, prononcé à l'occasion de l'ouverture de la session d'automne du Parlement, à la question du Sahara occidental, lui qui n'avait pas pour habitude d'évoquer ce dossier précisément à cette occasion généralement consacrée à l'examen des dossiers internes se rapportant au quotidien du peuple marocain opprimé.

Qu'est-il donc arrivé pour que le souverain marocain déroge à la tradition en consacrant l'intégralité du discours royal destiné au Parlement à la question du Sahara occidental?

Ce qui vient de se passer est inhabituel, c'est même un fait très inédit. Les décisions adoptées par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) ne sont un événement éphémère qui sera oublié après quelques jours ou quelques mois, mais il s'agit d'un événement historique qui aura un avant et un après: l'avant de cet événement historique la frénésie du Maroc ou plutôt sa fantaisie d'avoir réussi à clore le dossier du Sahara occidental et à mobiliser le soutien international nécessaire pour réaliser ses desseins avec l'occupation des territoires du Sahara occidental.

L'après cet événement historique, est que

le Maroc a pris conscience d'une réalité évidente que toutes ses manœuvres et ses tentatives n'étaient qu'une tempête dans une coupe et qu'elles n'ont fait que jeter de la poudre aux yeux des Marocains qui ont fini par se rendre compte que le Sahara n'est pas Marocain comme veut le faire croire le Makhzen.

En effet, les décisions de la CJUE affirment que le Sahara occidental est un territoire distinct et séparé des territoires marocains, et que le Front Polisario est le seul représentant légitime du peuple sahraoui.

A noter que le fait que la plus haute instance juridique européenne traite avec autant de sérieux et de rigueur une question qui lui a été soumise, à la base par le Front Polisario, est en soi une reconnaissance claire et directe du statut juridique international de ce dernier, en dépit des allégations du Maroc et de ses tentatives récurrentes de dévaloriser l'unique représentant légal du peuple sahraoui.

Comme l'a affirmé la CJUE, dans ce contexte, le peuple sahraoui demeurera maître de ses territoires et des richesses naturelles, dont ces derniers regorgent, d'autant que l'exploitation de ces richesses restera nulle et illégitime tant que le peuple sahraoui n'aura pas été consulté et que l'avis de son seul et unique représentant, à savoir le Front Polisario, n'aura pas été pris en compte.

Ces mêmes faits avaient déjà été confirmés par la Cour internationale de justice (CIJ) il y a cinquante ans, autrement dit, les choses n'ont pas changé ne serait-ce que d'un iota au cours des cinq dernières décennies, malgré toutes les tentatives et

manœuvres du Maroc visant à consacrer son occupation du Sahara occidental.

Cinquante ans plus tard, la CJUE rejoint la CIJ sur les mêmes faits historiques qui n'ont pas été impactés par les longues années écoulées et qui reposent sur trois piliers, à savoir : le Sahara occidental est occupé, le Maroc n'a aucune souveraineté sur ce territoire, et enfin, ce territoire est habité par un peuple totalement distinct du peuple marocain.

Ces faits ont été un véritable coup de tonnerre ayant frappé le Makhzen, qui, jusqu'à ce jour, ne sait pas comment s'y prendre. Suite aux déclarations du ministre des Affaires étrangères, Nasser Bourita, qui a tenté de minimiser l'importance de ces arrêts en les qualifiant de non-événement et en affirmant que le Maroc n'était guère concerné, voilà que le roi du Maroc s'adresse à son peuple dans un discours qui tire la sonnette d'alarme, appelant les Marocains à faire preuve de vigilance face à un danger qui plane sur le dossier du Sahara occidental. Ce dernier ne parvient à trouver du réconfort que dans la lettre du Président Macron, qui, lui, a reconnu la prétendue souveraineté marocaine sur les territoires du Sahara occidental, reproduisant un scénario similaire qui a récemment eu lieu, celui du Tweet de l'ancien président américain, Donald Trump, qui lui avait, lui aussi, reconnu cette même prétendue souveraineté, une reconnaissance à laquelle la nouvelle administration américaine a vite renoncé.

Sous le choc des retombées des arrêts de la CJUE, le Maroc n'a pas tardé à faire le tour de tous les pays européens, mendi-

ant tant bien que mal un soutien à sa cause, il a même essayé de promouvoir les déclarations émises par nombre de ces pays, les interprétant à sa guise comme rejet catégorique des arrêts de la CJUE.

En fait, lorsque l'on passe au peigne fin ces déclarations, on réalise qu'il est impossible de les mettre toutes dans le même panier, il faut distinguer la position de la Commission européenne de celles de la France et de l'Espagne et des autres pays européens.

La Commission européenne a pris acte des trois décisions, s'appuyant sur le principe du «pacta sunt servanda», tandis que les communiqués de la France et de l'Espagne étaient en cohérence avec leur parti pris pour le Maroc. Les déclarations des autres pays européens ont salué le partenariat euro-marocain sans aucune explication.

MÉTÉO :

Vague de chaleur record dans ces wilayas jusqu'à mercredi

Les wilayas du nord du pays connaîtront une vague de chaleur exceptionnelle et une augmentation record des températures jusqu'à mercredi.

Houaria Ben Ragta, responsable de l'information à l'Office national de la météorologie, a déclaré que les conditions météorologiques attendues dans les wilayas du nord du pays seront particulièrement chaudes et estivales en plein automne, avec des températures atteignant 39 degrés à l'ombre. Cela est dû à la présence d'une dépression atmosphérique forte qui dirige des courants du sud sur les régions du sud, atteignant les zones occidentales, centrales et orientales.

Ben Ragta a ajouté que les courants du sud-ouest contribuent à transporter les masses d'air chaud vers les régions nordiques, apportant avec eux quelques particules de sable vers les zones intérieures, et cela continuera dans les jours à venir.

Concernant les températures prévues pour les jours suivants, elles atteindront 38 degrés à l'ombre dans les wilayas occidentales et centrales, et dépasseront 39 degrés à l'ombre dans les wilayas orientales du pays.

La porte-parole a révélé que les températures commenceront à diminuer progressivement dans les wilayas occidentales et centrales mardi soir, tout en restant élevées dans les wilayas orientales jusqu'à mercredi soir.

BATNA:

LE FORUM CULTUREL AURÉSIEN DE RETOUR APRÈS UNE INTERRUPTION DE CINQ ANS

L'auditorium du Centre de recherche scientifique de l'Université Mostefa-Benboulaïd de Batna a abrité, en présence d'intellectuels, d'artistes et de passionnés de littérature, une nouvelle édition du Forum culturel Aurésien, qui fait son retour après 5 ans d'absence.

Cette édition, organisée hier samedi par l'Association des «Amis d'Imedghassen», est consacrée à la mise en lumière du livre «Impressions Aurésiennes d'un fils d'Amentane» du regretté Saïd Merzougui (1940-2020), nouvellement édité, selon des avis recueillis par l'APS auprès des participants.

Le livre, «caractérisé par un style attachant et des tournures élégantes», évoque des personnalités connues dans la région des Aurès et d'anciens élèves de l'ancienne école batnéenne, à l'image du Cheikh réformiste Omar Dardour, du

médecin moudjahid Belkacem Hamdiken, des artistes plasticiens Abderrahmane Tamine, dit Abdou, et Cherif Merzougui, entre autres.

Les témoignages des compagnons du défunt Saïd Merzougui se sont attardés sur sa passion pour l'écriture et sa maîtrise des techniques littéraires, lui qui a été, jusqu'à sa retraite, enseignant de physique, avant d'occuper plusieurs postes administratifs, des fonctions assumées avec engagement sans jamais le détourner de sa passion, l'écriture et, surtout, de son immense intérêt pour le patrimoine de la région.

Le responsable du département de Langue et de littérature françaises de l'université Batna 2, dira, dans une allocution prononcée à cette occasion, que le livre «Impressions Aurésiennes d'un fils d'Amentane» reflète «l'ampleur de l'at-

tachement de Saïd Merzougui à sa terre natale et sa grande passion pour le patrimoine de la région des Aurès».

Un attachement, a-t-il souligné, qui s'est traduit par la place importante qu'il a accordée à la description de son village natal d'Amentane, situé dans la commune de Tigharghar, et de ses caractéristiques uniques. Un village magnifiquement immortalisé sur toile par son défunt frère, l'artiste plasticien Cherif Merzougui. De son côté, l'organisateur du Forum, Kamel Guerfi, a considéré que la publication du livre est un hommage à son auteur, Saïd Merzougui, qui était un farouche défenseur du patrimoine de la région et l'un des membres fondateurs de l'Association des «Amis d'Imedghassen» ainsi que du Forum culturel Aurésien pour lequel il avait signé plusieurs contributions.